

sents, désir de concourir à la défense du droit, légitime souci de notre renommée, devait nous empêcher de rester à l'écart, surtout lorsque tout le reste de l'empire britannique s'ébranlait pour conjurer le péril germanique. Ils ont donc approuvé délibérément la participation active du Canada à la guerre actuelle, et l'envoi de soldats canadiens, enrôlés librement et volontairement, pour combattre, à côté des soldats de la France et de l'Angleterre, les hordes qui se ruaient à la conquête de la domination universelle. Ce qu'ils ont cru, ils le croient encore. Ce qu'ils ont approuvé, ils ne cessent pas de l'approuver aujourd'hui. Mais ils estiment que notre effort doit avoir une limite raisonnable et que nous avons atteint cette limite. Ils tiennent pour incontestable qu'il y a une gradation dans les devoirs et que le nôtre n'est pas de la même nature ni de la même redoutable urgence que celui dont l'effroyable cataclysme impose à la France d'abord et à l'Angleterre ensuite la sanglante obligation. Ils pensent qu'une petite nation de sept millions d'hommes, après avoir envoyé 425 000 soldats se battre pour la justice à trois mille milles de leur patrie, après avoir accru sa dette de 600 millions, après avoir expédié là-bas des vivres, des munitions, des vêtements, des secours de toute espèce, ne saurait être accusée de ne pas faire sa part. Ils sont persuadés que notre population, nos ressources, notre situation économique nous interdisent de pratiquer encore une coupe de 100 000 hommes dans la virilité nationale. Ils soutiennent que la mesure de conscription, cette main mise violente sur la jeunesse canadienne, contraire à nos traditions, à notre mentalité, à nos moeurs, à l'esprit de nos institutions, et non exigée par les circonstances, est excessive, inopportune, funeste aux intérêts vitaux de notre peuple. Et ils déplorent qu'en voulant aller aux extrêmes, en dépassant la limite de l'effort rationnel, en imposant une loi de coercition, en violentant sans nécessité réelle la liberté